

Commission Départementale d'Information et de Formation

Réunion du Lundi 15 Mars 2021 (visio)

Animateur : G. DELORME (CD)
Présents : M. SOUKUP – K. CHASSON – B. FERGAN – J.F.
DUNATTE (CD) – A. VIAUD (CD)
Assiste : N. ALMERAS (communication)

Excusés : F. ROULIER (C.T.D.A.P.) – P. HAIRABEDIAN

=====

Formation du 10 Mars

La formation, en visioconférence, a réuni 11 participants avec un grand éventail de profils, allant du dirigeant débutant au Président de club et dirigeant confirmé.

Un tour de table est effectué pour recueillir les impressions de ceux qui ont simplement assisté (Bernard, Jean François et Gérard) et ceux qui ont animé (Marc, Alain et Kevin).

Le constat de cette première formation a été assez semblable entre les participants, à savoir :

- En Visio, il faut, à l'avenir, éviter une lenteur dans les connexions des participants pour démarrer à l'heure
- Notre démarrage a eu quelques soucis à cause de petites inversions qui ont alourdi les interventions
- Bonne réussite d'ensemble avec une très bonne participation des stagiaires durant la session
- Revoir quelques pages dans le déroulé pour une lecture plus aisée
- Bonne adaptation des intervenants malgré les différences de niveaux entre les stagiaires présents

Après un échange complet sur le déroulé de la formation, certains slides vont être modifiés et d'autres ajoutés de manière à être encore plus précis.

Le document sera mis à jour pour le 22 mars de manière à pouvoir le revoir dans notre prochaine réunion.

Dates de formation

Deux dates ont été données à l'I.R.2F pour que les clubs puissent les retrouver sur le site de la LPIFF.

- Les 30 mars de 18h à 20h
- Le 8 Avril si nécessaire, en fonction du nombre d'inscrits.
- D'autres formations seront possibles en Visio pour les accompagnateurs de foot à 11 sans passer par l'I.R.2 F.
- Pour la réunion des Trésoriers de clubs, une date sera fixée en mai si la situation sanitaire le permet.

Une information va être envoyée aux clubs avec les modalités d'inscription. Cette formation a un coût de 25€ et peut être financée par un bon de formation.

Les clubs doivent renvoyer leurs demandes à l'IR2F.

Prochaine réunion sur convocation.

Animateur

G. DELORME

